



Responsabilité suite à une fuite

Par **freddy_old**, le **13/09/2007** à **11:29**

Bonjour, rnvoici les faits: rnje suis locataire dans une résidence gérée par un syndic(Monné-Decroix). rnDans mon contrat de location je bénéficie de 2 emplacements de parking situés dans les sous-sols de l'immeuble. rnUn tuyau d'évacuation des eaux usées passe juste au-dessus de mon véhicule, et une fuite a abîmé mon capot (produits détergents etc..). rnJe n'avais pas vu de suite que les dégâts venaient de cette fuite. rnLorsque j'ai compris quelle était la cause de ces dégâts j'en ai avisé le régisseur (qui m'a dit de m'adresser à l'agence Monné-Decroix), chose que j'ai faite, et en même temps j'ai contacté mon assurance qui a mandaté un expert sur les lieux. rnLes conclusions de l'expert sont que les dégâts sont bien dus à cette fuite. rnDepuis presque 6 mois mon assurance, l'assurance du syndic, et le syndic se renvoient la balle. rnDernières nouvelles: rn-l'assurance du syndic ne veut pas couvrir ces dommages la. rn-mon assurance (assuré tout risques) réparera mais elle retiendra la franchise. rn-le syndic ne veut pas rembourser. (Motif invoqué: j'aurais dû les informer de la fuite dès qu'elle s'est faite). rnQue faire? rnDois-je aller au tribunal? rnDois-je porter plainte contre une personne morale? rnMerci de me conseiller. rnfreddy

Par **ly31**, le **13/09/2007** à **11:54**

Bonjour,rnrnCela ne fait aucun doute, la responsabilité incombe la société Monné-Ducroix pour ces problèmes de fuites en sous-sol !!rnrnIL va de soi que vous n'avez absolument pas à supporter les frais de la franchisernrnJe vous conseille de prendre contact avec des associations de défense des locataires :rnrnCNL (Conf. nationale du logement)rn<http://www.lacnl.com/>rn62, boulevard Richard Lenoir 75011 Parisrn01 47 00 96 20rnrnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)rn<http://mapage.noos.fr/cidel/>rn9, rue Sévero 75014 PARISrn01.45.41.47.76 et

01.45.41.22.70UFC QUE CHOISIR<http://www.quechoisir.org>11, rue Guénot 75555
Paris cedex 1101 43 48 55 48ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES
LOCATAIRES (ACDL)11, rue Bellefond 75009 PARIS01.48.78.54.11Je vous souhaite
bon couragernly31